**FORMULAIRE DE VOTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE INFRABEL**

**17 mai 2023 (ou toute autre date ultérieure avec le même ordre du jour)**

1° le nom ou la dénomination de l'actionnaire et son domicile ou siège;

NOM/DENOMINATION:……………………………………………………………………………………..

PRENOM:…………………………………………………………………………….

Rue + nr.:……………………………………………………………………………...

Pays ……………………………………………………………………………………..…

2° le nombre de voix que l'actionnaire souhaite exprimer lors de l'assemblée générale;

Nombre de voix (= nombre d'actions): ……………………………………..

3° la forme des actions détenues;

Toutes les actions sont des actions nominatives.

4° l'ordre du jour de la réunion, y compris les résolutions proposées;

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Points de l'ordre du jour = proposition de décision** | pour | contre | abstention |
| 1. *Rapport annuel du conseil d'administration.*   L'assemblée générale prend acte du rapport annuel du conseil d'administration. |  |  |  |
| 1. *Rapport du Collège des Commissaires.*   L’assemblée générale prend acte du rapport du Collège des Commissaires. |  |  |  |
| 1. *Approbation des comptes et affectation du résultat.*   L’Assemblée générale approuve les comptes annuels de l’exercice 2022 et décide d’affecter comme suit le résultat tel qu’il ressort des comptes annuels, à savoir:  - report vers l’exercice suivant: € 26.931.422,75  Total (avec la perte reportée de l’exercice précédent):  - € 73.443.836,82 |  |  |  |
| 1. *Comptes consolidés, rapport annuel et rapport du Collège des Commissaires sur les comptes consolidés*   L’Assemblée prend connaissance du rapport annuel du Conseil, des comptes consolidés de l’exercice 2022 établis par le Conseil ainsi que du rapport du Collège des Commissaires sur les comptes consolidés. |  |  |  |
| 1. *Décharge aux administrateurs*   L’Assemblée générale donne décharge aux Administrateurs pour l’exercice de leur mandat au cours de l’année écoulée. |  |  |  |
| 1. *Décharge aux Commissaires*   L’Assemblée générale donne décharge aux Commissaires pour l’exercice de leur mandat au cours de l’année écoulée. |  |  |  |
| 1. *Nomination des commissaires-réviseurs chargés de contrôler les comptes statutaires et consolidés 2023-2024-2025*   Sur proposition du conseil d'administration du 20 décembre 2022 et du comité stratégique d'entreprise du 15 mars 2023, l'assemblée générale approuve la désignation des firmes KPMG Réviseurs d’entreprise et BDO Réviseurs d’entreprise, représentés respectivement par M. Tanguy LEGEIN et M. Michaël DELBEKE, en tant que commissaires-réviseurs pour le contrôle des comptes statutaires et consolidés des exercices 2023, 2024 et 2025. Leur mandat court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2026.  Les honoraires annuels pour ce mandat s'élèvent ensemble à 288.300 €2023 et seront indexés conformément aux dispositions du cahier des charges. |  |  |  |

5° le délai dans lequel l'entreprise doit recevoir le formulaire de vote à distance;

Seuls les formulaires reçus par Infrabel au plus tard la veille de la réunion seront pris en compte.

Néanmoins, nous vous demandons de nous l'envoyer dès que possible par e-mail à :

**Infrabel**

**NATHALIE ROOSE**

Company Secretary

10-31 I-CS  
Marcel Broodthaersplein 2 / Place Marcel Broodthaers, 2  
B-1060 Brussel / B-1060 Bruxelles

**CompanySecretary@infrabel.be**

6° la signature manuscrite de l'actionnaire.

|  |
| --- |
| *signature* |